



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2021
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement**

Dix-huitième session

Genève (en ligne), 25-27 novembre 2020

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa dix-huitième session



I. Introduction

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a tenu sa dix-huitième session du 25 au 27 novembre 2020 en ligne en raison des mesures de restrictions sur les voyages prises dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

A. Participation

2. Les délégations des États membres ci-après de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) ont participé à la réunion : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie et Turquie.

3. En outre, des représentants des institutions universitaires, du secteur public et des associations de la société civile suivants y ont participé : l'Université de Bath, l'Université de technologie d'Eindhoven, l'Institut de recherche de Moscou (Mostransproject), l'Association internationale des transports publics, le Réseau des Villes-santé de l'OMS, la Fédération européenne des cyclistes, l'Agence européenne de l'environnement, la Coalition de la jeunesse pour l'environnement et la santé et la World Bicycle Industry Association.

4. Le secrétariat commun était représenté par des membres des Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE, ainsi que de l'OMS/Europe.

B. Ouverture de la réunion et questions d'organisation

5. Des responsables de la CEE et de l'OMS ont souhaité la bienvenue aux participants, fait le point de la situation concernant la pandémie de COVID-19 et souligné l'importance du rôle que le PPE-TSE pouvait jouer en tant que plateforme destinée à aider les pays à donner l'impulsion à une réflexion nouvelle pour des transports plus sains, plus équitables et plus efficaces qui soient aussi plus flexibles et plus résilients face à d'éventuelles crises ultérieures.

6. Le Président, Robert Thaler (Autriche), a souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants et regretté de ne pas pouvoir le faire en personne. Il a souligné que la présente session était d'une importance particulière compte tenu de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Genève (en ligne), 17 et 18 mai 2021).

7. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de la réunion, tel qu'établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau du Comité directeur (ECE/AC.21/SC/2020/1–EUPCR2016697/5.3/1)¹.

8. Le Comité a réélu M. Robert Thaler (Autriche), représentant le secteur de l'environnement, à la présidence, afin de lui permettre de continuer à jouer son rôle de coordination compte tenu du report de la cinquième Réunion de haut niveau.

9. De plus, le Comité a réélu les deux Vice-Présidents, M^{me} Vigdis Rønning (Norvège), représentant le secteur de la santé, la nommant Présidente du Comité directeur pour sa dix-neuvième session. Conformément à la modification du Règlement intérieur adoptée à sa onzième session (Genève, 27-29 novembre 2013)², le Comité a confirmé M. Vadim Donchenko comme Vice-Président de la présente session.

10. Le Comité a examiné la composition du Bureau et a élu les membres suivants :

- a) Secteur des transports : M. Donchenko et M. Matthias Rinderknecht (Suisse) ;

¹ Les documents de la réunion peuvent être consultés sur la page Web de la Réunion, à l'adresse : <https://thepep.unecp.org/events/18th-meeting-pep-steering-committee>.

² Disponible à l'adresse <https://thepep.unecp.org/rules-procedure>.

b) Secteur de la santé : M. Mihail Kochubovski (Macédoine du Nord) et M^{me} Rønning ;

c) Secteur de l'environnement : M^{me} Biljana Filipovic (Serbie), M. Mario Fruianu (Pays-Bas), M. Thaler et M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie).

11. Le Comité directeur a remercié M. Julien Fernandez (France), représentant le secteur des transports, et M. François André (Belgique), représentant le secteur de la santé, qui avaient quitté leurs fonctions de membres du Bureau, pour le travail qu'ils avaient accompli au cours des années précédentes.

12. Le Président a rappelé au Comité que selon le Règlement intérieur du PPE-TSE, le Bureau peut compter un maximum de 15 membres. Le Président a donc invité les États membres à proposer la candidature d'autres personnes susceptibles de devenir membres du Bureau, en particulier des représentants des secteurs des transports et de la santé.

13. Le représentant de la France a fait savoir que son pays souhaitait toujours être représentée au Bureau et qu'il communiquerait le nom d'un nouveau ou d'une nouvelle candidat(e) peu après la session.

14. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé au secrétariat d'indiquer autant que faire se pouvait dans la liste des participants le secteur représenté par chaque personnalité, afin qu'il soit possible de se faire une idée du niveau de représentation des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement pendant la session.

15. Le Comité a adopté les documents suivants :

a) Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa dix-septième session (Genève, 21-23 octobre 2019) (ECE/AC.21/SC/2019/2-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2) ;

b) Rapport de la réunion extraordinaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (tenue en ligne le 22 avril 2020) (document informel n° 2) ;

c) Rapport de la trente-septième réunion du Bureau (tenue en ligne le 29 juin 2020) (document informel n° 3) ;

d) Rapport de la réunion préparatoire de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (tenue en ligne le 30 juin 2020) (document informel n° 4) ;

e) Rapport de la trente-huitième réunion du Bureau (tenue en ligne le 12 novembre 2020) (document informel n° 5).

II. Séminaire intitulé « Réflexions concernant les transports urbains dans le nouveau contexte né de la crise provoquée par la maladie à coronavirus »

16. Comme l'avait décidé le Bureau lors de sa trente-septième réunion³, la dix-huitième session du Comité directeur s'est ouverte par un séminaire consacré aux principaux défis imposés à la région paneuropéenne dans le contexte de la pandémie.

17. Le séminaire a réuni des intervenants issus du milieu universitaire et des décideurs, qui ont examiné les enseignements tirés de la pandémie et approfondi leur connaissance de la réalité et des difficultés du moment, mais aussi des opportunités nouvelles s'agissant de l'édification d'un secteur des transports plus sain, plus équitable, plus durable et plus résilient.

³ Voir document informel n° 3, par. 10.

18. Une note de cadrage établie par le secrétariat (document informel n° 1) a offert des informations de fond et alimenté le débat au cours du séminaire. Les intervenants suivants ont participé au séminaire :

- a) Harry Rutter, professeur de santé publique globale, Université de Bath (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;
- b) Frauke Behrendt, Université de technologie d'Eindhoven (Pays-Bas) ;
- c) Miriam Weber, Conseillère politique principale, municipalité d'Utrecht (Pays-Bas) ;
- d) Stanislav Gorelov, Directeur par intérim de l'Institut de recherche Mostransproject de Moscou (Fédération de Russie) ;
- e) Charlotte Marchandise, experte de l'OMS, ancienne adjointe au Maire de Rennes (France) et ancienne Présidente du Réseau français des villes-santé de l'OMS.

19. Le séminaire, qui était ouvert à tous les partenaires et acteurs du PPE-TSE, a réuni plus de 150 participants de toute la région.

20. Les intervenants et les participants ont débattu de la situation actuelle et du contexte récemment créé par la pandémie du point de vue des transports, de la santé et de l'environnement et se sont penchés sur les évolutions récentes de l'agenda politique concernant la mobilité urbaine durable. En particulier, les intervenants ont mis en évidence les points suivants :

- a) La propagation de la COVID-19 a été exacerbée par des facteurs tels que le surpeuplement des villes, l'hypermobilité à l'échelle mondiale et le niveau élevé de la pollution de l'air due principalement aux véhicules de transport ;
- b) Les autorités doivent envisager des mesures propres à garantir la continuité et la viabilité économique des transports publics tout en rééquilibrant la part des différents modes de transport en réduisant la dépendance vis-à-vis de la voiture et en favorisant la marche et le vélo en toute sécurité ;
- c) Les voies cyclables supplémentaires temporaires sont importantes, mais elles sont transitoires. La population des villes européennes est largement favorable à l'idée de réaffecter aux piétons et aux cyclistes une partie de l'espace routier auparavant réservé aux voitures, mais l'industrie automobile oppose une forte résistance à de telles mesures ;
- d) Les décideurs doivent comprendre que tant que l'appui financier en faveur de combustibles polluants tels que le charbon, le pétrole, le gaz et le diesel subsistera et que les investissements ne seront pas réorientés vers des solutions ne produisant pas d'émissions, il sera extrêmement difficile de lutter efficacement contre la crise climatique ;
- e) Il existe d'importantes inégalités entre les impacts et entre les réponses apportées, mais aussi de vastes possibilités de susciter des changements équitables et durables porteurs de synergies positives entre les transports, l'environnement et la santé ;
- f) Il existe de nouvelles tendances importantes qui sont alimentées, notamment, par les avancées technologiques dans le domaine de la mobilité électrique, dont la plus évidente est l'essor de ce qu'on appelle la micromobilité (scooters électriques, voiturettes, vélos électriques, petits véhicules utilitaires électriques, etc.). Dans ce contexte, les participants ont indiqué qu'il fallait :
 - i) Collecter des données sur les déplacements effectués par les voiturettes, y compris les accidents ;
 - ii) Élaborer des règles claires afin d'allouer des espaces protégés aux utilisateurs de voiturettes ;
 - iii) Rendre les déplacements en voiturette accessibles moyennant un coût abordable à tous les groupes de la population, y compris les personnes ne possédant pas de carte de crédit, les personnes à faibles revenus et les personnes handicapées ;
 - iv) Établir une collaboration étroite entre les opérateurs de transports publics et les prestataires de services de micromobilité ;

v) Étudier plus avant les répercussions de la micromobilité sur la santé et l'environnement ;

g) La participation du public au processus décisionnel en matière d'aménagement urbain est fondamentale et illustre l'adage selon lequel « ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi ».

21. Les intervenants représentant les collectivités locales ont présenté des expériences encourageantes de mesures prises afin de préserver la sécurité, la santé et la durabilité dans les transports urbains pendant la pandémie à Moscou et Utrecht (Pays-Bas).

22. Les participants ont eu la possibilité de poser des questions. Le débat s'est conclu sur l'idée selon laquelle le redressement après la pandémie représentait un moment charnière pour la santé de la planète et que la difficulté n'était pas tant de savoir ce qu'il fallait faire que de le faire effectivement.

23. À la fin du séminaire, le secrétariat a présenté une publication mondiale intitulée « *Œuvrer pour la santé dans les transports urbains et la mobilité dans le contexte de la COVID-19* »⁴.

24. La publication précisait ce que les gouvernements, les collectivités locales, les opérateurs des transports et les usagers réguliers pouvaient faire pour appliquer les mesures de distanciation physique et d'hygiène préconisées par l'OMS dans le secteur des transports afin de garantir la santé et la sécurité des voyageurs et du personnel.

III. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

25. Le Président a rappelé que lors de la réunion extraordinaire du PPE-TSE (Genève (en ligne), 22 avril 2020), le Gouvernement autrichien avait présenté aux États membres la proposition visant à reporter la cinquième Réunion de haut niveau à 2021 en raison de la pandémie⁵. Le Comité directeur avait approuvé le report ainsi que l'organisation de sa dix-huitième session aux dates réservées précédemment à la Réunion de haut niveau et à sa session extraordinaire (ECE/AC.21/SC/2019/2–EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2, par. 23).

A. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau

26. Suite à l'annonce du report de la cinquième Réunion de haut niveau, le représentant de l'Autriche a proposé de fixer les nouvelles dates de la Réunion aux 17 et 18 mai 2021.

27. Le Comité directeur a adopté les dates proposées et décidé d'organiser la cinquième Réunion de haut niveau en ligne. Il a par ailleurs décidé que la Réunion de haut niveau serait précédée d'une session extraordinaire du Comité directeur, qui se tiendrait dans la matinée du 17 mai 2021.

28. Le Comité a décidé que les sessions ministérielles se tiendraient sur deux séances, dans l'après-midi du 17 mai et dans la matinée du 18 mai, et qu'elles seraient suivies de la cérémonie marquant l'adoption de la déclaration.

29. Le représentant de l'Autriche a fait savoir au Comité que l'Autriche avait constitué un groupe de coordination des ministères du pays hôte et chargé un organisme externe d'appuyer l'organisation de la manifestation.

30. Le représentant de l'Autriche a également indiqué que les ministres du pays hôte seraient physiquement présents dans la salle de réunion (d'une capacité de 50 personnes) et invité le secrétariat à étudier la possibilité de permettre à la Secrétaire exécutive de la CEE

⁴ Organisation mondiale de la Santé (OMS) (Genève, 2020).

⁵ Document informel n° 2, par. 8 et 11.

et au Directeur régional de l'OMS pour l'Europe de se rendre à Vienne afin de pouvoir être physiquement présents à la réunion au côté des ministres autrichiens.

31. De plus, le Comité est convenu de ce qui suit :

a) Le secrétariat enverra aux points de contact du PPE-TSE un message les informant des nouvelles dates ;

b) Le pays hôte enverra une lettre d'invitation à la Réunion de haut niveau en janvier 2021, lettre qui sera suivie d'une nouvelle lettre du secrétariat ;

c) Des expositions virtuelles et une série de webinaires pourront être organisées en remplacement des rencontres parallèles ;

d) Il sera important de mobiliser un large éventail d'acteurs, y compris la jeunesse.

32. Le Président a proposé d'organiser une réunion entre le pays hôte, les coprésidents et le secrétariat afin de définir les éléments du programme.

33. Le Comité a décidé d'organiser le 25 janvier 2021 une réunion préparatoire ouverte à tous les États membres afin de mettre la dernière main à l'organisation de la Réunion de haut niveau. Le Président a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de mettre en place un service d'interprétation pour la réunion. Le Comité a décidé d'utiliser les ressources du Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE pour organiser la réunion en ligne et assurer un service d'interprétation.

B. Projet de déclaration de la cinquième Réunion de haut niveau

34. Le Président a rappelé la décision de la trente-huitième réunion du Bureau de modifier le projet de déclaration de la Réunion de haut niveau de Vienne afin de rendre le texte plus bref, plus ambitieux et plus percutant.

35. Le secrétariat a présenté la version actualisée du texte tel que modifié par le Bureau, le Président et les Vice-Présidents.

36. Le Comité directeur a examiné le texte du projet de déclaration en détail et y a apporté de nouvelles modifications, accueillant avec satisfaction le fait que la plupart des crochets avaient été supprimés et qu'il n'en restait plus que deux dans le préambule. Une décision concernant le texte entre crochets pourrait être prise lors de la dernière réunion préparatoire, lorsque le contenu de l'annexe I à la déclaration serait connu avec plus de précision.

37. Le Président a remercié les membres des délégations pour leur travail et invité le secrétariat à présenter la version actualisée du projet de déclaration lors de la réunion préparatoire de janvier 2021.

38. De plus, le Comité directeur a demandé au secrétariat de soumettre à la Réunion de haut niveau le projet de déclaration ainsi que ses annexes dans les trois langues officielles de la CEE.

39. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé au secrétariat d'envoyer tous les documents officiels par l'intermédiaire des Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

C. Annexe I au projet de déclaration

40. Le Président a rappelé la décision du Comité directeur de préparer une brochure traitant des principaux thèmes relatifs aux transports, à la santé et à l'environnement dans le prolongement de la cinquième Réunion de haut niveau. La brochure s'adressait à un large public comprenant notamment les hauts responsables de divers secteurs et devait être rédigée

dans un langage clair et convivial⁶. Les Pays-Bas avaient pris la direction de ce travail et rendaient compte régulièrement au Bureau des activités menées.

41. Les représentants des Pays-Bas et de leur Institut national de la santé publique et de l'environnement ont présenté le projet de brochure (ECE/AC.21/SC/2020/8-EUPCR2016697/5.3/8) et animé un débat en s'appuyant sur une plateforme de présentation permettant de mieux connaître les points de vue des États membres sur les cinq thématiques principales couvertes par la brochure, à savoir la pollution de l'air, le bruit, les émissions de gaz à effet de serre, la sécurité routière et l'activité physique.

42. Le document final devait se composer de deux parties : a) la brochure elle-même, qui devait mentionner des faits concrets et des chiffres sur les cinq grands thèmes susmentionnés ; et b) un article de cinq pages rédigé par un journaliste en réponse à la question suivante : « Dans quelle mesure les modes actuels de mobilité et de transport sont-ils propres et respectueux de l'environnement ? ».

43. Les Pays-Bas ont invité tous les États membres et les représentants de tous les secteurs à se pencher sur les messages clefs proposés sur le site Web du PPE-TSE.

44. Le Comité a remercié le Gouvernement néerlandais pour son excellent travail, réaffirmé à quel point il importait de préparer une brochure donnant des faits et des chiffres à l'issue de la Réunion de haut niveau et invité les États membres à s'associer à l'établissement de la version finale du document.

45. Le Comité a décidé que l'annexe I au projet de déclaration, qui concernait les défis, les opportunités et la démarche, serait basée sur la brochure donnant des faits et des chiffres et couvrirait les faits et messages principaux. Il a été souligné à quel point il importait que l'annexe, outre qu'elle mette en évidence les difficultés, envoie des messages positifs et montre aux décideurs que les défis étaient autant d'opportunités. Les experts des Pays-Bas devaient établir un texte basé sur la brochure et le présenter à la réunion préparatoire de janvier 2021.

46. Le Comité directeur a chargé le secrétariat de soumettre l'intégralité du document dans les trois langues officielles de la CEE lors de la Réunion de haut niveau.

D. Annexe II au projet de déclaration

47. Le Président a rappelé que lors de sa réunion extraordinaire, le PPE-TSE avait décidé de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer, notamment en se fondant sur l'expérience acquise à l'occasion de la pandémie, des recommandations pour des transports durables non polluants et sains susceptibles de façonner le secteur des transports de voyageurs et de le rendre plus résilient, plus performant, plus propre, plus sain et plus durable.

48. Le secrétariat a présenté les travaux de l'Équipe spéciale chargée d'élaborer des principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé (ECE/AC.21/SC/2020/9-EUPCR2016697/5.3/9). Créée en mai 2020, l'Équipe spéciale avait réuni plus de 50 experts du monde entier (y compris des représentants de gouvernements, de collectivités locales, des milieux universitaires et professionnels et des organisations internationales), créé sept équipes thématiques, tenu sept de ses neuf réunions programmées et élaboré un ensemble de recommandations pour chaque thème.

49. Un débat a été consacré aux recommandations et à la façon de les adapter. Le représentant de la Fédération de Russie a notamment fait une observation concernant la façon d'élaborer les recommandations sur la base des principes « éviter la mobilité superflue), transition vers une mobilité saine, et améliorer les systèmes de mobilité existants »).

50. Le Comité directeur a remercié l'Équipe spéciale pour son travail et chargé le secrétariat de mettre la dernière main au document et de le soumettre à la réunion préparatoire de la fin janvier. Il a par ailleurs décidé que les principales recommandations feraient l'objet de l'annexe II au projet de déclaration.

⁶ Voir ECE/AC.21/SC/2019/2-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2, par. 47 et 48.

E. Annexe III au projet de déclaration

51. Le Président a rappelé que le projet de plan directeur du PPE-TSE pour la promotion du cyclisme devait faire l'objet de l'annexe III au projet de déclaration de Vienne et qu'à la réunion préparatoire de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (30 juin 2020), un représentant de l'Autriche avait déclaré que la pandémie serait prise en considération dans le plan directeur⁷.

52. Le représentant de l'Autriche a présenté le projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (ECE/AC.21/SC/2020/6-EUPCR2016697/5.3/6), lequel comprend un nouveau thème : « Promouvoir le cyclisme pour accroître la résilience du système de transport », élaboré dans le contexte de la pandémie.

53. Le Comité a accueilli avec satisfaction le nouveau thème ainsi que trois nouvelles recommandations relatives au rôle du vélo dans le renforcement de la résilience des systèmes de transport.

54. En outre, le Président a rappelé au Comité que le Partenariat du PPE-TSE pour la promotion du cyclisme prévoyait également de créer un « module relatif aux infrastructures » à annexer au projet de plan directeur.

55. Un représentant de la Division des transports durables et de l'environnement de la CEE, en partenariat avec la Fédération européenne des cyclistes (ECF) et la World Bicycle Industry Association, a présenté la première version du module (document informel n° 8), qui avait été établie sous les auspices du Groupe de travail de la CEE chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports.

56. Le Comité a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Groupe de travail et relevé l'importance de disposer de définitions communément admises pour les infrastructures destinées aux cyclistes, lesquelles faciliteraient l'élaboration de nouvelles normes internationales dans la région.

57. Le Comité a suggéré aux experts de coopérer plus étroitement avec les gouvernements et encouragé tous les pays à soumettre au système d'information géographique des données sur les réseaux nationaux et les types d'infrastructure de réseaux afin d'étoffer davantage la carte des infrastructures relatives au cyclisme.

58. Le représentant de la Fédération de Russie a observé que toutes les cartes pour cyclistes figurant dans le module relatif aux infrastructures devaient être établies en accord avec les gouvernements et il a demandé aux experts d'établir ces cartes en concertation avec les autorités compétentes.

59. Le Comité a décidé que les modalités de mise en œuvre du module relatif aux infrastructures feraient l'objet du chapitre V du projet de plan directeur et qu'il serait examiné lors de la dernière réunion du Partenariat du PPE-TSE pour la promotion du cyclisme, à la mi-janvier 2021.

60. Le Comité a décidé de proposer à la Réunion de haut niveau de poursuivre les travaux sur le module relatif aux infrastructures avec le Partenariat et demandé au secrétariat d'inclure ces activités au projet de plan de travail pour la période 2021-2026 (ECE/AC.21/SC/2020/7-EUPCR2016697/5.3/7).

61. Le Comité a chargé le secrétariat de soumettre le plan directeur dans les trois langues officielles de la CEE pour approbation à la Réunion de haut niveau et de l'inclure en annexe III au projet de déclaration.

62. Le secrétariat a rappelé au Comité que tous les documents officiels devaient être prêts d'ici à la fin de janvier 2021.

⁷ Rapport de la réunion (en ligne) préparatoire à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (en ligne, 30 juin 2020), par. 16. Disponible à l'adresse <https://thepep.unece.org/sites/default/files/2020-07/Draft%20report%20Preparatory%20meeting%2030%20June%20for%20the%20web.pdf>.

F. Annexe IV au projet de déclaration

63. Le Président a rappelé qu'à sa seizième session, tenue au Siège de l'OMS, à Genève, du 12 au 14 décembre 2018, le Comité directeur avait adopté la version finale des Recommandations de politique générale pour l'écoconduite et décidé qu'elles seraient annexées au projet de déclaration et présentées à la Réunion de haut niveau pour adoption⁸.

64. Le Comité directeur a pris note avec satisfaction du travail accompli et adopté le texte de l'annexe IV.

G. Annexe V au projet de déclaration

65. Le Président a rappelé que la publication intitulée « Manuel de mobilité urbaine et d'urbanisme durables : promouvoir une mobilité active »⁹ avait été élaborée sous la direction de la France et de la Fédération de Russie dans le but d'aider les États membres à intégrer les transports, la santé, la qualité de la vie et les objectifs environnementaux à leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement urbain.

66. Le Président a par ailleurs rappelé qu'à sa dix-septième session (Genève, 21-23 octobre 2019), le Comité avait approuvé le format et le contenu du Manuel¹⁰ et décidé d'inclure ses conclusions et recommandations au projet de déclaration en tant qu'annexe V.

67. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction l'étude, remercié la France et la Fédération de Russie et adopté le texte de l'annexe V.

H. Annexe VI au projet de déclaration

68. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail du PPE-TSE pour la période 2021-2026 (ECE/AC.21/SC/2020/7-EUPCR2016697/5.3/7), préparé par le Bureau du Comité directeur du PPE-TSE avec l'appui du secrétariat.

69. Le représentant de la France a annoncé que le Gouvernement français souhaitait inviter les membres du Comité directeur et les parties prenantes du PPE-TSE à Paris à l'occasion d'une manifestation spéciale organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du PPE-TSE durant la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022.

70. Le Comité a accueilli chaleureusement l'invitation, remercié le Gouvernement français pour cette initiative et chargé le secrétariat d'engager des discussions avec la France sur les questions d'organisation.

71. Le Comité directeur a chargé le secrétariat d'intégrer le résultat des discussions en cours au projet de plan de travail et de l'établir dans les trois langues officielles de la CEE en vue de les inclure en tant qu'annexe VI au projet de déclaration de Vienne.

IV. Gestion et mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

A. Questions financières

72. Le secrétariat a informé le Comité directeur des montants et de l'utilisation des fonds extrabudgétaires mis à la disposition de la CEE et de l'OMS/Europe en 2019 et 2020¹¹.

⁸ Voir ECE/AC.21/SC/2018/2-EUPCR1814179/2.1/SC16/2, par. 41 et 42.

⁹ Publication des Nations Unies, ECE/TRANS/298.

¹⁰ Voir ECE/AC.21/SC/2019/2-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2, par. 44 et 45.

¹¹ Voir ECE/AC.21/SC/2020/5-EUPCR2016697/5.3/THE PEP SC/5.

73. Il a été souligné que malgré les restrictions sur les voyages actuellement en place, des dépenses avaient été engagées pour organiser les réunions en ligne et, en particulier, pour bénéficier de plateformes d'interprétation en ligne.

74. Le secrétariat a fait savoir au Comité directeur que les services d'interprétation, d'ordinaire financés par la CEE à travers le budget ordinaire, n'avaient pas pu être assurés cette année en raison d'une crise de liquidités. Le Bureau avait autorisé le secrétariat à faire usage des fonds extrabudgétaires disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE pour financer l'interprétation dans les trois langues officielles de la CEE et maintenir la continuité de ce service¹².

75. Le Comité directeur a remercié l'Autriche, la France, les Pays-Bas, la Norvège, la Serbie et la Suisse pour leurs contributions financières et promesses de contributions. Il a en outre remercié les États membres pour la quantité considérable de contributions en nature reçues cette année, notamment dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale chargée d'élaborer des principes relatifs à des transports durables non polluants et sains.

76. Le Président a engagé les États membres à appuyer le Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE de sorte que tous les travaux définis dans les décisions du Comité puissent être financés.

77. Le Comité directeur a chargé le secrétariat d'établir un rapport sur la situation du Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE et de le lui présenter à sa dix-neuvième session.

B. Programme de travail pour la période 2020-2021

78. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2020-2021 (ECE/AC.21/SC/2020/4-EUPCR2016697/5.3/4), lequel reprenait l'approche adoptée précédemment par le Comité directeur consistant à calquer les activités prévues sur les objectifs de développement durables définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

79. Il a été précisé qu'en raison de la pandémie, certaines activités, telles que les courses de relais, n'avaient pu avoir lieu, mais que d'autres, telles que les réunions des groupes de travail, avaient pu se dérouler en ligne.

80. Le Comité directeur a adopté le document et chargé le secrétariat de préparer un document similaire dans les trois langues officielles de la CEE pour la prochaine session du Comité directeur.

C. Suivi des progrès dans la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

81. Le Président a rappelé qu'à sa dix-septième session, le Comité directeur avait fait le point sur l'état de la mise en œuvre nationale du PPE-TSE, en particulier sur les principaux faits nouveaux, les difficultés et les facteurs favorables, recensés d'après les réponses à un questionnaire annuel pour la période 2011-2018. Il a proposé de présenter ce tour d'horizon à la Réunion de haut niveau¹³.

82. Le secrétariat a présenté le document informel n° 9 et invité le Comité à se prononcer sur les mécanismes relatifs à l'établissement de rapports sur l'application du PPE-TSE après la cinquième Réunion de haut niveau. Le secrétariat a proposé deux moyens possibles pour soumettre des rapports :

a) Rendre compte en répondant à un questionnaire, c'est-à-dire suivant le même mécanisme qu'auparavant, mais sur la base du questionnaire modifié en fonction des éléments et recommandations qui seraient adoptés dans le cadre de la déclaration de Vienne ;

¹² Voir document informel n° 5, par. 22.

¹³ ECE/AC.21/SC/2019/2-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2, par. 66 et 67.

b) Rendre compte sur la base d'un ensemble d'indicateurs prédéfinis qui correspondraient aux principaux engagements pris dans le cadre de la déclaration de Vienne. Ces indicateurs pourraient, dans la mesure du possible, être basés sur les ensembles de données disponibles à l'échelle internationale.

83. Le Comité a examiné les deux possibilités et décidé de poursuivre avec le questionnaire sur une base semestrielle. Il a chargé le secrétariat d'actualiser le questionnaire après la cinquième Réunion de haut niveau de façon à intégrer les nouveaux éléments apportés par la déclaration de Vienne.

84. De plus, le Comité a suggéré divers moyens de faire connaître les progrès accomplis à l'échelle nationale dans la mise en œuvre du PPE-TSE, en particulier la possibilité d'organiser un tour de table pendant les sessions du Comité directeur afin de permettre aux membres de délégation de faire connaître les résultats de leurs pays en ce domaine.

D. Partenariats du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

85. Le représentant de l'Autriche a fait savoir au Comité que le Partenariat du PPE-TSE pour la promotion du cyclisme avait déjà commencé à exécuter le plan directeur et qu'il poursuivrait cette tâche après la cinquième Réunion de haut niveau. Le Partenariat appuierait en particulier les activités suivantes :

a) Création, dans le cadre du PPE-TSE, d'un centre de compétence paneuropéen pour la mobilité active qui servirait à la fois de centre d'excellence et de carrefour de coopération entre États membres ;

b) Poursuite du développement et de l'exploitation d'EuroVelo, le réseau de routes cyclables paneuropéen, en étroite coopération avec la CEE, les institutions financières internationales et d'autres donateurs tels que le Fonds monétaire international et la Banque européenne d'investissement ;

c) Élaboration de propositions concernant un possible instrument juridique destiné à rendre les actions plus efficaces, dans la ligne du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme ;

d) Extension du domaine d'action sur la mobilité active par l'inclusion de la marche.

86. Le Comité a accueilli avec satisfaction le plan de mise en œuvre et chargé le secrétariat d'inclure ces activités dans le plan de travail du PPE-TSE pour la période 2021-2026.

87. En outre, le représentant de l'Autriche a présenté le projet relatif aux plans vélo dans la région du Danube cofinancé par l'Union européenne et dirigé par l'Agence autrichienne de l'environnement et le Ministère fédéral autrichien de l'action climatique, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, dont le but est d'exécuter le plan directeur dans la région du Danube. Les neuf pays concernés par le projet prévoyaient de mener les activités suivantes :

a) Élaboration de plans nationaux pour le cyclisme ;

b) Création d'organes nationaux de coordination ;

c) Création de réseaux routiers cyclables destinés à s'intégrer à EuroVelo ;

d) Élaboration d'infrastructures normalisées relatives au cyclisme destinées à s'intégrer aux règlements nationaux pertinents ;

e) Élaboration de plans d'investissement dans le cyclisme ;

f) Constitution d'un réseau d'ambassadeurs du cyclisme pour la région du Danube.

88. Le Comité a pris note des informations présentées et accueilli positivement les activités prévues dans le cadre du projet. Il a également relevé les synergies potentielles entre le projet relatif aux plans vélo dans la région du Danube et le projet de développement du

module relatif aux infrastructures du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme.

E. Académie du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

89. Le secrétariat a présenté le document informel n° 11 sur les activités de l'Académie du PPE-TSE réalisées et proposées en 2020-2021.

90. Il a été souligné qu'en dépit de diverses activités importantes menées dans le cadre de l'Académie du PPE-TSE, le potentiel de l'Académie n'avait pas pu être pleinement exploité en raison de la difficulté majeure représentée par le manque de moyens financiers et humains.

91. Le Comité a pris note des informations fournies et souhaité que l'Académie du PPE-TSE soit renforcée pour devenir un mécanisme important de mise en œuvre. Il a insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources de façon à pouvoir planifier de nouvelles activités et initiatives s'inscrivant dans la ligne du plan de travail du PPE-TSE pour la période 2021-2026 et de promouvoir une série de résultats positifs susceptibles d'être atteints après la cinquième Réunion de haut niveau.

92. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé de donner plus de poids au texte de la déclaration s'agissant de l'Académie du PPE-TSE.

F. Stratégie de communication

93. Dans le cadre de ses activités annuelles, le Comité directeur a examiné les activités de communication proposées pour 2021 (document informel n° 12), dans lesquelles il était principalement question de promouvoir la cinquième Réunion de haut niveau, de cibler un large public, de mobiliser l'appui politique des États membres et de renforcer les synergies entre tous les partenaires.

94. Le Comité directeur s'est félicité du document et a invité les États membres à examiner et à proposer différentes manifestations et différents moyens novateurs de diffuser des informations et de rendre le PPE-TSE et ses réalisations plus visibles, et à y participer activement.

95. Les États membres ont en outre été invité à envisager de soutenir certaines des activités, soit financièrement, soit par une contribution en nature.

96. Le Comité est convenu qu'il se pencherait plus attentivement sur des idées concrètes d'activités de communication lors de la réunion préparatoire de janvier 2021.

G. Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux

97. Le secrétariat a fait le point sur le Processus européen Environnement et santé, dont le PPE-TSE était une partie prenante reconnue avec pour responsabilité d'appliquer certaines parties de la Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Déclaration d'Ostrava)¹⁴. Le secrétariat a informé le Comité directeur de plusieurs événements au cours desquels il avait été question du PPE-TSE.

98. De plus, le Comité a été informé que la prochaine réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé aurait lieu à la mi-février 2021. Cette réunion pourrait offrir une bonne occasion de faire connaître la cinquième Réunion de haut niveau.

¹⁴ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe/Commission économique des Nations Unies pour l'Europe/Programme des Nations Unies pour l'environnement, document EURO/Ostrava2017/6.

V. Questions diverses

99. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé que son pays était disposé à accueillir la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement à Moscou en 2025.

100. Le Comité a chaleureusement accueilli cette proposition, remercié la Fédération de Russie et noté qu'en se rendant de Vienne à Moscou, le PPE-TSE effectuera un voyage historique.

VI. Date et lieu de la prochaine session du Comité directeur et des réunions du Bureau

101. Le Comité a estimé que la date du 25 janvier 2021 était appropriée pour organiser la dernière réunion préparatoire de la Réunion de haut niveau.

102. Le Comité a demandé au secrétariat d'étudier les responsabilités s'agissant de l'organisation de la dix-neuvième session du Comité directeur dans le courant de l'automne 2021 et d'assurer des services d'interprétation dans les trois langues officielles de la CEE.

103. Le Comité a demandé au secrétariat d'établir, en coordination avec le bureau, un rapport sur les travaux de sa dix-huitième session qui serait accessible en tant que document officiel dans les trois langues officielles de la CEE.

104. Le Président a remercié tous les États membres pour leur appui et pour les activités menées dans le cadre du PPE-TSE. Il s'est également félicité des efforts déployés par le secrétariat pour appuyer et faciliter le travail du PPE-TSE et de l'excellente préparation de la réunion virtuelle du Comité directeur.
